



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Vue d'ensemble des travaux du Secteur de l'emploi

Introduction

1. L'objet du présent document est de donner une vue d'ensemble des efforts déployés par le BIT pour aider les Etats Membres à *Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables* (Objectif stratégique n° 2). Après avoir présenté l'enjeu que constitue l'emploi au niveau mondial et le contexte dans lequel il s'inscrit, le document décrit les différentes activités entreprises par le secteur de l'emploi en coopération avec d'autres secteurs et les bureaux extérieurs. Il doit être lu conjointement avec les *Propositions de programme et de budget pour 2002-03*¹ présentées par le Directeur général et le *Rapport sur l'exécution du programme en 2000*². Le document préparé pour la deuxième question à l'ordre du jour de la commission³ donne des informations plus détaillées sur le travail poursuivi dans le domaine du développement des qualifications.

L'enjeu

2. Au cours des trois dernières années, 40 millions d'emplois ont été créés en moyenne par an dans le monde. Toutefois, dans la même période, le chômage a augmenté, le nombre de nouveaux demandeurs d'emploi s'élevant en moyenne à 48 millions. Qui plus est, les programmes de développement n'octroient pas à l'emploi la priorité qu'il mérite, d'où les taux de chômage et de sous-emploi qui restent élevés et des emplois de mauvaise qualité. Selon les données du BIT, sur trois milliards d'actifs dans le monde, il y a 160 millions de chômeurs et 850 millions de personnes sous-employées. Au cours des dix prochaines années, 500 millions d'emplois devront être créés, dont 65 pour cent en Asie, 21 pour cent en Afrique et 10 pour cent en Amérique latine.

¹ Document GB.280/PFA/7.

² Document GB.280/PFA/6.

³ Document GB.280/ESP/2.

3. La pauvreté est répandue et l'écart de revenus entre pays industrialisés et beaucoup de pays en développement se creuse. Avec un revenu inférieur à un dollar par jour, 500 millions de travailleurs n'arrivent pas, avec leur famille, à franchir le seuil de la pauvreté. Les stratégies de développement malvenues sont souvent synonymes d'exclusion sociale et d'emploi de médiocre qualité. La multiplication des crises, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme, n'est pas sans conséquences néfastes. Ces deux types de problèmes ne peuvent être réglés sans une volonté démontrée sur le long terme de promouvoir l'emploi, en s'appuyant sur des stratégies de lutte contre les crises, ainsi que sur le dialogue social et la protection sociale. Les femmes, qui représentent la moitié du potentiel de production, sont généralement particulièrement touchées par les retournements de la situation économique et par les récessions, ce qui met en lumière la nécessité pour les stratégies de développement de tenir dûment compte de leurs spécificités.
4. L'analphabétisme, qui résulte de l'insuffisance de l'investissement dans l'éducation, est pour un pays un handicap majeur qui l'empêche de maîtriser le changement. Il ressort des statistiques qu'il y a dans le monde 880 millions d'adultes illettrés et 113 millions d'enfants non scolarisés. La plupart sont originaires de pays en développement et les deux tiers sont des filles.

Le contexte

5. Le monde dans lequel s'inscrivent les efforts déployés par le secteur pour atteindre son objectif stratégique de promotion de l'emploi subit de profondes transformations. La dynamique des marchés mondiaux et les nouveaux rôles des protagonistes de la mondialisation continuent de se répercuter sur l'emploi, à la fois qualitativement et quantitativement. Dans les pays industriels, le vieillissement de la main-d'œuvre s'accélère, tandis que le chômage des jeunes atteint des proportions alarmantes. Des pressions s'exercent continuellement sur la société civile pour qu'elle s'adapte à cette évolution des marchés du travail.
6. La mondialisation des marchés des produits et des capitaux continuera de modeler les systèmes de production et les chaînes de création de valeur sur la base d'une redistribution permanente du travail et de schémas complexes et imprévisibles de création et de destruction d'emplois. La capacité des gouvernements d'appliquer des mécanismes traditionnels de politique économique change. L'influence croissante des acteurs du secteur privé et l'émergence d'une diversité de groupes d'intérêts donnent naissance à des modalités de prise de décisions plus complexes associant alliances et partenariats nouveaux, ce qui se répercute sur un ensemble d'objectifs de politique sociale, y compris le développement économique, la création d'emplois et le développement des qualifications.
7. Le progrès technique est l'un des moteurs de ces évolutions. Les technologies de l'information et des communications modifient la façon dont les produits et les services sont conçus, produits et distribués, influant profondément sur l'organisation du travail et les besoins de qualification. La liberté de localisation de la production crée des difficultés aux pays développés comme aux pays en développement et en transition, y compris le risque réel d'un élargissement de la fracture numérique.
8. Alors que dans la plupart des pays développés les populations vieillissent, dans beaucoup de pays en développement la population active continue d'augmenter. Les problèmes de santé, comme le VIH/SIDA, qui ont des conséquences désastreuses, particulièrement en Afrique subsaharienne, compliquent cette évolution. La précarisation du travail ne cesse d'augmenter. C'est dans le secteur des petites entreprises que sont créés la plupart des

nouveaux emplois, lesquels, dans les pays en développement, relèvent de plus en plus de l'économie informelle.

Cohérence du programme

9. Le secteur rassemble les éléments indispensables pour répondre de façon intégrée aux questions que soulève l'objectif stratégique. Dans un souci d'efficacité et de cohérence, il organise tout son travail autour des obstacles à l'emploi énumérés ci-dessus et traite les questions qui en découlent. En résumé, ce sont les suivantes:
- améliorer la compréhension du problème de l'emploi dans le monde;
 - faciliter l'accès des femmes et des hommes à un emploi et à un revenu convenables en les associant à la croissance économique;
 - développer la petite entreprise et l'emploi indépendant, principales sources de création d'emplois de qualité;
 - améliorer la productivité et la qualité de l'emploi, en particulier dans les PME et le secteur informel;
 - accroître l'efficacité du marché du travail et favoriser l'égalité d'accès des femmes à l'emploi;
 - faciliter l'intégration des femmes et des hommes sur le marché du travail à tous les stades de la vie;
 - promouvoir des profils d'éducation et de qualifications adaptés aux besoins des marchés du travail actuels et futurs;
 - réagir rapidement aux crises afin d'accélérer la reprise et le développement à long terme.
10. Le secteur de l'emploi s'inspire pour son travail des conventions et recommandations de l'OIT et en particulier des suivantes: convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1943, recommandation (n° 189) sur la création d'emploi dans les petites et moyennes entreprises, 1998, et recommandation (n° 127) sur les coopératives (pays en voie de développement), 1966.
11. La cohérence opérationnelle du secteur est aussi assurée par le recours à des équipes de travail (par exemple sur l'économie informelle, le développement économique local, l'emploi des jeunes, le *Rapport sur l'emploi dans le monde*, le cadre intégré pour l'emploi) qui sont chargées d'examiner les questions intersectorielles en rassemblant des informations dans le secteur et à l'extérieur.

Vers la réalisation des objectifs opérationnels

Objectif opérationnel 2 a) – Appui à la politique de l'emploi

Les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour analyser l'évolution de l'emploi et du marché du travail à l'échelle nationale et à l'échelle mondiale, ainsi que pour élaborer, préconiser et mettre en œuvre des stratégies efficaces de promotion d'un emploi convenable pour les hommes et pour les femmes.

12. La principale activité déployée en vue de l'objectif opérationnel 2 a) consiste à établir un cadre stratégique qui place l'emploi au centre des politiques nationales et internationales. La base de connaissances et la capacité de contrôle du marché du travail requises pour établir ce cadre dépendent de l'analyse des mouvements déterminants de l'emploi et du marché du travail, y compris l'identification des dispositifs macroéconomiques les plus propices à la croissance de l'emploi et la réduction de la pauvreté, des conditions dans lesquelles les conséquences de la mondialisation peuvent être positives et de politiques de marché du travail qui permettent aux entreprises d'ajuster leur production sans négliger la sécurité des travailleurs. Cette analyse contribue aussi de façon critique aux activités intersectorielles en donnant au travail décent une dimension concrète. Qui plus est, la recherche sur les questions de population et de marché du travail a été axée sur les effets du VIH/SIDA sur l'emploi. Les conseils en matière d'élaboration des politiques au niveau des pays s'articulent autour des examens par pays de la politique de l'emploi menés en collaboration active avec les gouvernements et les partenaires sociaux, tandis que les indicateurs clés du marché du travail (ICMT) fournissent des informations sur le marché du travail qui tiennent compte des sexospécificités et permettent une comparaison entre les pays.
13. Les résultats de la recherche sur les grands thèmes relatifs à l'emploi sont diffusés dans le *Rapport sur l'emploi dans le monde*, qui présente aussi, régulièrement mises à jour, les tendances de l'emploi à l'échelle mondiale et régionale. Le dernier numéro, du *Rapport sur l'emploi dans le monde, 2001, – Vie au travail et économie de l'information*, informe les mandants des conséquences des technologies de l'information et des communications pour l'emploi et suggère des mesures pour les mettre au service de la réduction de la pauvreté et remédier à la fracture numérique.
14. Le cadre intégré pour l'emploi, qui sera examiné au prochain Forum mondial pour l'emploi (et sera régulièrement mis à jour par le secteur), explique pourquoi il convient de faire de l'emploi l'objectif prépondérant de la politique économique et sociale et comment procéder, contribuant à construire des alliances stratégiques entre l'OIT et d'autres institutions, notamment celles de Bretton Woods, en vue de promouvoir des politiques de croissance accélérée de l'emploi productif et rémunérateur.
15. Le secteur effectue des recherches sur le rapport coût-efficacité des microfinancements comme mécanismes de lutte contre la pauvreté. Il aide les établissements de microcrédit à renforcer leur capacité de mettre des services financiers à la disposition d'un nombre croissant de pauvres, notamment dans le secteur informel.

Objectif opérationnel 2 b) – Connaissances, compétences et employabilité

Les mandants de l'OIT investissent davantage dans la formation et la mise en valeur des ressources humaines afin de renforcer l'employabilité.

16. Le Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité (IFP/SKILLS) vise à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines et la formation. Il met l'accent sur l'interaction entre les institutions de formation et les personnes qui ont besoin de leurs services. S'appuyant sur une stratégie en deux temps, il établit en premier lieu des programmes ciblés sur des groupes qui se heurtent à des difficultés particulières pour accéder à un travail décent et à une formation. Il s'agit notamment des jeunes, des travailleurs âgés, des handicapés et des travailleurs déplacés. L'accent est mis tout spécialement sur les services d'emploi et de formation destinés aux travailleurs du secteur informel, en particulier les femmes.
17. Dans un deuxième temps, le programme met en œuvre des approches nouvelles visant à renforcer la capacité des prestataires de services d'emploi et de formation, dont la tâche devient de plus en plus ardue. Les liens entre l'investissement dans les ressources humaines, la croissance économique et l'emploi décent sont mis en lumière.
18. Les activités de coopération technique concernant l'amélioration des compétences sont réorientées de manière à refléter plus justement les tâches fondamentales du programme. Le rapport préparé pour la deuxième question à l'ordre du jour de la commission⁴ fournit une description plus détaillée du travail du BIT dans ce domaine.

Objectif opérationnel 2 c) – Reconstruction et investissements à fort coefficient d'emplois

Les mandants de l'OIT sont mieux équipés pour élaborer et mettre en œuvre des programmes spéciaux de promotion de l'emploi en cas de chômage élevé, en particulier à l'issue d'une crise.

19. Le Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction s'efforce d'analyser la façon dont le BIT peut réagir aux crises de manière à faciliter une reprise rapide et le développement durable à long terme. Le programme s'attache à améliorer la capacité de réponse rapide du BIT aux différents types de crises. Pendant la première partie de l'exercice biennal, le programme est intervenu dans neuf pays.
20. Des outils sont conçus pour appuyer cette stratégie, notamment un manuel d'évaluation rapide ainsi que des directives génériques sur la réponse aux crises. Afin de renforcer la capacité des mandants de surmonter les crises, le programme élaborera une série de documents sur différents sujets: emploi et aspects socioéconomiques en situation de crise; stratégies de lutte; crises et sexospécificités; rôle du secteur privé dans les crises; normes de l'OIT et crises; dialogue social en crise; les enfants soldats; directives et méthodes pour la création d'emplois d'urgence et la mesure de l'impact des crises sur l'emploi.
21. Par ailleurs, les collectivités locales sont pleinement associées à leur propre développement économique et social, tandis que, parallèlement, des efforts sont faits pour améliorer les conditions de travail et promouvoir les principes de l'OIT et la prise en compte des sexospécificités à tous les niveaux. Cela consiste notamment à diffuser des informations et à améliorer les connaissances relatives à l'investissement à fort coefficient d'emplois au moyen de publications, de guides et de programmes de formation. Différentes activités sont en cours: ateliers tripartites organisés avec les bureaux extérieurs, ACTRAV et ACT/EMP pour environ 25 pays d'Afrique et d'Asie, élaboration de directives sur les programmes à fort coefficient d'emplois dans les pays sortant d'un conflit et

⁴ Document GB.280/ESP/2.

l'établissement de contrats communautaires pour les travaux d'infrastructure urbaine, étude mondiale sur l'organisation, l'établissement de contrats et la négociation dans les programmes et projets de développement, élaboration d'un manuel détaillé de formation en français.

22. Les activités se développent en Asie et en Amérique latine et sont renforcées en Afrique (par exemple, à Madagascar, en Afrique occidentale et en Afrique australe).

Objectif opérationnel 2 d) – Développement des entreprises

Des politiques et des programmes visant à promouvoir la création d'emplois de qualité dans les entreprises et à améliorer les activités du secteur informel sont mis en œuvre de manière efficace.

23. Le travail visant à réaliser l'objectif opérationnel 2 d) s'attache principalement à promouvoir la création d'emplois en favorisant le développement d'entreprises viables et bien gérées, conformément aux valeurs et principes de l'OIT.
24. Le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (IFP/SEED) et le travail du BIT sur les coopératives visent à créer un milieu propice à la croissance des petites et micro-entreprises et des coopératives et à la création d'emplois de qualité. Des outils de formation sont mis au point dans le cadre d'études comparatives sur les pays qui doivent aider les Etats Membres à formuler et mettre en œuvre des politiques et cadres juridiques appropriés.
25. Toutes ces activités débouchent sur des dispositifs de formation et de mise en valeur des ressources humaines qui visent à améliorer la gestion et la productivité des petites entreprises et des coopératives. Il s'agit, par exemple, des modules *Gérez mieux votre entreprise* (GERME) et *Matériel et techniques de formation pour la gestion des coopératives* (MATCOM). Un cadre est mis au point pour étudier le lien entre divers types de services de développement des entreprises et de création d'emplois.
26. Certains volets du programme fournissent une assistance aux femmes cadres et chefs d'entreprise. Une composante qualité de l'emploi établit un lien entre l'amélioration des conditions de travail et celle de la productivité et de la compétitivité. Ce programme passe aussi en revue des approches axées sur le groupe de fourniture de soins de santé.
27. Un certain nombre d'activités portent sur l'amélioration des pratiques de gestion et le travail décent. Le secteur prépare des outils à l'intention des responsables, consultants et syndicats sur les stratégies et pratiques de gestion permettant de réduire au minimum l'impact social des restructurations tout en optimisant l'avantage concurrentiel. La composante sur les pratiques de gestion et le travail décent réunit de la documentation et analyse des études de systèmes et de pratiques utilisés pour gérer les questions sociales dans l'entreprise tout au long de la chaîne de production. Les normes internationales du travail font l'objet d'un examen en vue d'en extraire les principes clés afin de susciter l'adhésion des dirigeants d'entreprise à ces principes. Le secteur est aussi responsable de la contribution de l'OIT au Pacte mondial. Il a établi une base de données détaillées sur des initiatives des entreprises et des expériences sociales, et met au point un module de formation destiné aux dirigeants qui s'articule autour des principes du Pacte mondial.

Objectif opérationnel 2 e) – Promotion des approches sexospécifiques et emploi

Les mandats de l'OIT sont mieux équipés pour mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à promouvoir l'égalité des hommes et des femmes en matière d'emploi.

28. Le secteur travaille à l'élaboration d'une base et d'outils d'information visant à renforcer l'efficacité de l'approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes, et comprenant notamment une base de données sur l'égalité des chances devant l'emploi (disponible sur CD-ROM et sur Internet). Cette base de données contient des extraits de la législation d'une quarantaine de pays, de directives et de traités internationaux, ainsi que des exemples de politiques d'entreprise et de politiques syndicales; elle est mise au service des pays qui entreprennent de réformer leur législation. En étroite collaboration avec ACTRAV, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et les Secrétariats professionnels internationaux (SPI), le secteur a mis au point un dossier d'information pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre la discrimination au sein des syndicats, sur le lieu de travail au moyen de la négociation collective, et au niveau national et international par le biais d'alliances avec la société civile. Des syndicats sont en train de tester ce matériel. Le secteur a mis en lumière les problèmes de certains groupes vulnérables comme les femmes immigrées et la main-d'œuvre soumises à des formes d'exploitation dans le cadre d'un trafic organisé. Il a conçu des plans d'action nationaux dans une douzaine de pays.

Coopération avec d'autres secteurs et avec les bureaux extérieurs

29. Pour réaliser toutes les dimensions du travail décent, il est indispensable d'établir des liens effectifs et des programmes de travail conjoints avec les trois autres secteurs techniques et avec les bureaux extérieurs. Les activités conjointes permettent d'intégrer l'objectif de promotion de l'emploi aux autres objectifs stratégiques dans plusieurs domaines clés. Au siège, la coopération avec les autres secteurs s'établit comme suit:
- normes et principes et droits fondamentaux au travail: promotion effective de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail comme socle social de base, notamment dans les PME et le secteur informel. Une autre priorité commune est la recherche sur la contribution des normes internationales du travail à la croissance économique, à la création d'emplois et à la compétitivité de l'entreprise;
 - protection sociale: élaboration de politiques et programmes visant à favoriser l'emploi, étayés par des systèmes appropriés de protection sociale et des méthodes efficaces de promotion de la qualité de l'emploi, y compris en matière de santé et de sécurité au travail, en particulier dans les PME et le secteur informel;
 - dialogue social: renforcement de la capacité des partenaires sociaux de participer effectivement à la formulation et la mise en œuvre de politiques et de programmes axés sur l'emploi.
30. Entre autres initiatives lancées par le secteur de l'emploi en collaboration avec les régions figurent les exemples suivants:
- des emplois pour l'Afrique;
 - récolte et diffusion d'informations pour les indicateurs clés du marché du travail (ICMT), et applications régionales;

- *Rapport sur l'emploi dans le monde;*
- examens par pays de la politique de l'emploi;
- cadre pour l'application à la reconversion et au perfectionnement en Amérique latine de principes et de méthodes d'apprentissage tout au long de la vie;
- contribution de l'OIT à la Décennie des personnes handicapées en Afrique.

Genève, le 15 février 2001.